



P 2067

ID 5384

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur André FABER

Luxembourg, le 15 novembre 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 2067 – Laisser le libre choix de la vaccination Covid-19 aux individus!! / L'obligation vaccinale que le gouvernement luxembourgeois vient d'imposer va à l'encontre du libre choix, peut présenter des risques pour la santé des individus en cas d'utilisation d'un vaccin jusqu'à récemment expérimental et va à l'encontre de la charte des droits de l'Homme!

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 10 novembre 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est similaire à la pétition publique 1950 - Pétition contre la vaccination obligatoire COVID19 pour les citoyens, déposée le 20.07.2021. La présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés